PREFECTURE DU FINISTERE DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

- 9 AVR. 2019



ARRIVES

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par Jean-Charles ARRAMOND Gestion du Finistère

Poste: 02.29.61.22.85/02.99.84.59.00

jean-charles.arramond @culture.gouv.fr

Réf: SRA/ 19 0 6 3 2

Rennes, le

0 5 AVR. 2019

La Préfète de région

à Monsieur le Préfet du Finistère DCPPAT/BICEP <u>A l'attention de M. Dominique Cuff</u> 42 boulevard Dupleix - CS 16033 29320 QUIMPER CEDEX

Objet: Projet d'agrandissement

GAEC du Calvaire de Kermoine – PLOUNEVEZEL

Réf: Votre courriel du 20 mars 2019

Par courriel ci-dessus référencé, vous avez consulté le Service régional de l'archéologie dans le cadre du projet mentionné en objet.

Compte tenu de l'emprise des travaux envisagés et de leur situation par rapport aux indices de sites archéologiques connus au sein de l'aire d'étude ou à sa proximité, je vous informe que le Préfet de Région (Ministère de la culture, Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie) ne sollicitera pas la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux envisagés, sauf si un élément nouveau de localisation d'un site ou indice de site archéologique devait ultérieurement être porté à ma connaissance.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer le Service régional de l'archéologie de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par les articles L.531-14 à L.531-16 du Code du patrimoine.

Pour la Préfète, et par délégation le Directeur régional des affaires culturelles Pour le Directeur régional

Yves MENEZ Conservateur régional de l'archéologie